

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14 + 1 pouvoir

Date de convocation 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, FOFANA Mohamed, GUICHON Anne, GUYARD Céline, JACQUES Jessica, LALLEMENT Martine, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, OUY Marcel, PETIT Christophe, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : **MARTINET Aurélie pouvoir donné à BAUDOIN Jean-Marie.**

Monsieur ROUCHAUSSE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation des membres du CCAS
N° de délibération : 36_2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	1	15	0	0	0

SUR proposition de Monsieur Denis De Chillou de Churet, Maire de Mardeuil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L 123-6, R123-7, R123-8, R123-9,

VU le procès-verbal d'élection des Conseillers municipaux établi à l'issue des opérations de vote du 15 mars 2026,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°35_2026 du Conseil municipal en date du 27 avril 2026 relative à la fixation du nombre d'administrateurs pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

CONSIDERANT que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT que le scrutin est secret,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

CONSIDERANT que dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes,

CONSIDERANT que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste,

CONSIDERANT que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages,

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

CONSIDERANT la liste déposée,

Candidats proposés :

- Liste unique composée de M. Joël CLÉMENT, Mme Céline GUYARD, M. Marcel OUY et Mme Martine LALLEMENT

Membres extérieurs proposés :

- Madame Marie-Claude LEGIVRON
- Monsieur Pierre MARTINET
- Madame Marie-Christine BRESSION
- Monsieur Jean-Jacques MAZUET

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PROCEDE, conformément à l'article R123-9 du Code de l'Action sociale et des Familles, au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

PRECISE que cette désignation s'effectuera à main levée compte tenu de la déclaration d'une liste unique

PROCLAME élus sur la base d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux modalités prévues à l'article R123- 8 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

M. Joël CLÉMENT, Mme Céline GUYARD, M. Marcel OUY, Mme Martine LALLEMENT

PROCLAME membres extérieurs élus :

Mme Marie-Claude LEGIVRON, M. Pierre MARTINET, Mme Marie-Christine BRESSION et M. Jean-Jacques MAZUET

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2026.04.28 17:54:22 +0200
Ref:10914347-16454957-1-D
Signature numérique
le Maire